



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Budget principal

Conseil d'administration du 6 mars 2026

SOMMAIRE

PREAMBULE : RAPPEL DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE.....	3
BUDGET PRINCIPAL : L'ÉPARGNE CONSOLIDÉE	4
1/ Évolution des Équilibres financiers	4
2/ La section de fonctionnement	5
Les dépenses de fonctionnement.....	5
Les recettes de fonctionnement.....	7
Le résultat de fonctionnement	9
3/ La section d'investissement	10
Les dépenses d'investissement.....	10
Les recettes d'investissement	11
Résultat d'investissement.....	11

PREAMBULE : RAPPEL DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur l'exercice budgétaire.

Il permet au Président ordonnateur de rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration et traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, qui donnent vie au projet du Centre de gestion.

Il permet en outre d'apprécier la santé financière du Centre à travers l'évolution des équilibres budgétaires et comptables et le résultat dégagé. En effet, celui-ci contribuera à financer les projets futurs, au regard des compétences et spécificités du Centre de gestion en matière d'ingénierie et d'appui aux collectivités sur le territoire. Il est aussi le moyen de faire face aux aléas internes et externes, comme ce fut le cas en 2020.

L'approbation du compte financier unique permet d'approuver de manière corrélée les écritures passées par le Centre de gestion et validées par le Service de Gestion Comptable de Nantes. Le résultat constaté est ensuite affecté au budget 2026 par l'adoption du budget supplémentaire.

Le présent rapport s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, disponible sur demande, les principales réalisations de l'année 2025 ainsi que l'équilibre des comptes par section de l'exercice budgétaire.

BUDGET PRINCIPAL : L'ÉPARGNE REVIENT A SON NIVEAU DE 2023

Le budget 2025 (BP + DM) prévoyait une épargne brute de 139 500 € (hors dotation aux amortissements) ainsi qu'un virement à la section d'investissement de 200 974 € avant reprise des excédents antérieurs. Le compte administratif 2025 affiche finalement une épargne brute supérieure, s'élevant à 555 844 €, avec un résultat annuel de 419 607 €.

Ce résultat est essentiellement le fruit d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement : le coût réel du projet d'externalisation de l'infrastructure informatique et son décalage permettent une économie de près de 150 000 €, la contraction des dépenses liées aux concours (surestimation du nombre de candidats) et aux missions temporaires représente une sous-réalisation équivalente et les dépenses courantes et recours aux études externes sont contenues 176 000 € en deçà de la prévision.

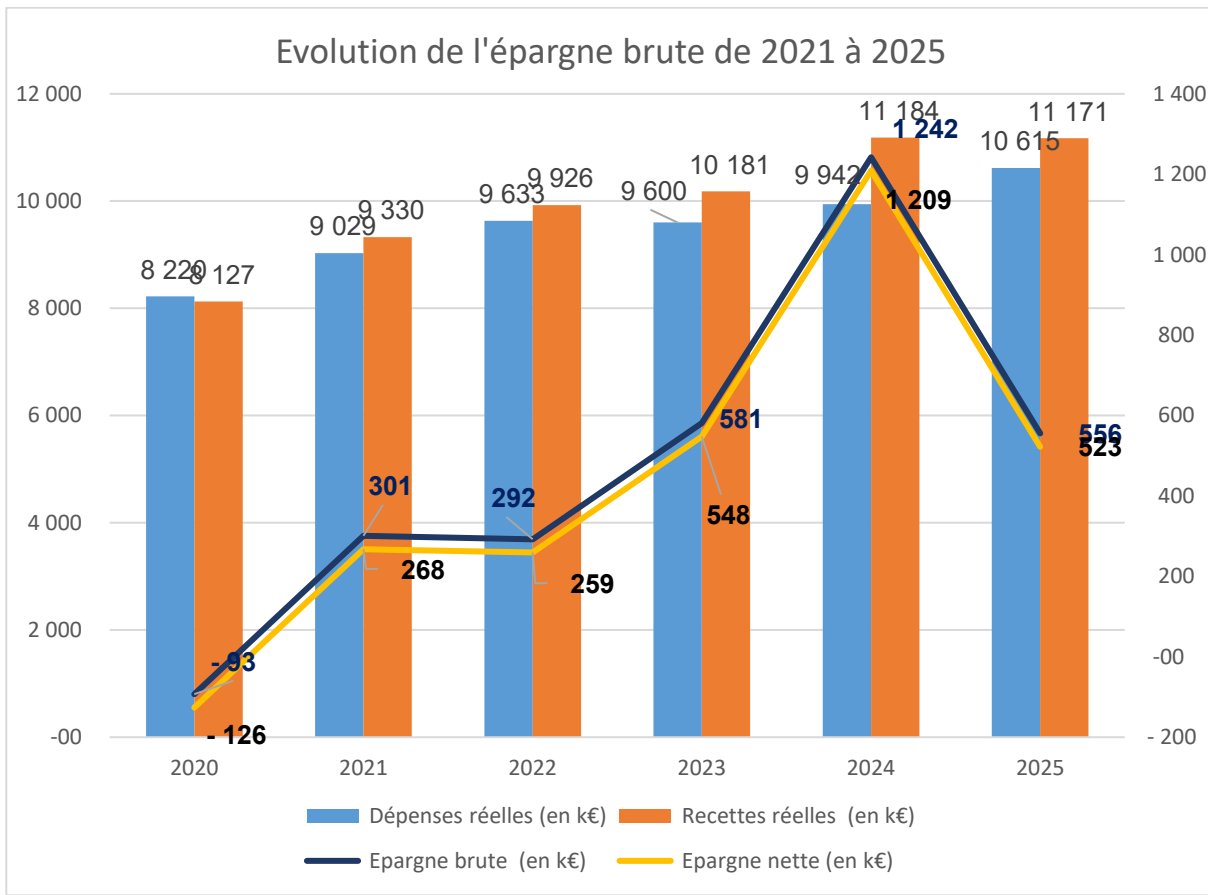
Ce résultat positif vient porter l'excédent cumulé de fonctionnement à 4 098 975 €. Il confirme la trajectoire financière du Centre de gestion et sécurise la transition entre la fin du projet de mandat actuel et le lancement d'un nouveau projet. La prudence reste malgré de tout de mise, dans un environnement marqué par la fragilité des finances locales et l'intensification des incertitudes à des échéances toujours plus rapprochées, auxquelles le centre de gestion est lui aussi exposé.

1/ ÉVOLUTION DES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Les épargnes se renforcent :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes courantes de fonctionnement	9 327 163 €	9 925 885 €	10 170 662 €	11 169 651 €	11 168 908 €
Dépenses courantes de fonctionnement	9 022 027 €	9 609 913 €	9 590 600 €	9 920 205 €	10 607 315 €
Epargne de gestion courante	305 137 €	315 972 €	580 063 €	1 249 446 €	561 593 €
Recettes financières	- €	- €			
Charges financières	2 940 €	2 567 €	2 193 €	1 882 €	1 384 €
Recettes except	3 092 €	- €	9 908 €	14 793 €	1 686 €
Charges except	4 293 €	20 908 €	6 863 €	20 187 €	6 051 €
Epargne brute	300 996 €	292 497 €	580 914 €	1 242 169 €	555 844 €
Remboursement du capital de la dette	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 334 €
Epargne nette	267 662 €	259 164 €	547 581 €	1 208 836 €	522 510 €
Capital restant dû	244 445 €	208 333 €	175 000 €	141 667 €	116 000 €
Capacité de désendettement (en années)	0,81	0,71	0,30	0,11	0,21
Taux d'épargne brute	3,23%	2,95%	5,71%	11,11%	4,98%

Evolution de l'épargne



2/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre budgétaire	CA 2024	CA 2025	Différence
011 - Charges à caractère général	1 399 653,14 €	1 506 743,57 €	107 090,43 €
012 - Charges de personnel	7 977 156,22 €	8 521 833,75 €	544 677,53 €
65 - Autres charges de gestion courante	538 432,83 €	578 240,80 €	39 807,97 €
66 - Charges financières	1 882,24 €	1 384,43 €	- 497,81 €
68 - Provisions	4 962,92 €	496,47 €	- 4 466,45 €
67 - Charges exceptionnelles	20 187,25 €	6 050,90 €	- 14 136,35 €
Dépenses réelles	9 942 274,60 €	10 614 749,92 €	342 618,58 €

Le total des dépenses réelles de fonctionnement atteint **10 614 749 €**, en croissance de près de 7% par rapport à 2024.

Rapportées au BP 2025, les dépenses sont réalisées à hauteur de 95%.

	BP 2025	CA 2025	Différence	Réalisation
Dépenses réelles	11 230 086,00 €	10 614 749,92 €	- 615 336,08 €	94,52%

La structure des dépenses reste inchangée, dominée par le personnel (80 %), puis les charges générales (14 %) et les autres charges courantes (5 %).

Une masse salariale dynamique, fondement de notre expertise

Les **dépenses consacrées au personnel** représentent 80% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 8 521 833 €. Leur taux de réalisation par rapport au budget prévisionnel est de 98%.

La masse salariale du Centre de gestion se décompose en deux parts :

- **Les services permanents : 7 124 569 €**

Les services permanents du Centre de gestion représentent **67% des dépenses de fonctionnement** et 84% de la masse salariale totale **inférieure de 0,4% par rapport aux prévisions**.

Cette croissance résulte de trois facteurs :

- Les mesures gouvernementales, parmi lesquelles en 2025 la hausse des cotisations CNRACL et le Glissement Vieillesse Technicité ;
- La participation prévoyance dans le cadre du lancement du nouveau contrat groupe
- La création de deux emplois nouveaux : assistante administrative et coordinatrice de l'accueil ;
- Les dépenses de personnel qui œuvrent pour la coopération régionale et le personnel mis à disposition du COS, qui font l'objet d'une recette équivalente car remboursés par la coopération régionale dans le cadre de l'accord régional signé en 2022, complété en juin 2025 et le COS.

L'assurance des risques statutaires et la médecine du travail pour les services permanents, ont été moins coûteux que prévu – 50 500 €, notamment du fait d'une hausse du taux de l'assurance inférieure à la prévision.

- **Les emplois temporaires ou ponctuels contribuant à la réalisation de nos prestations :**

- Les **missions temporaires** restent quasi-stables en 2025 avec une masse salariale qui passe de 976 729 € en 2024 à **965 007 €**. Leur part dans la masse salariale connaît un léger recul, passant de 12% à 11%.
- Les **fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE)**, au nombre de 2, représentent une masse salariale de 54 991 €, couverte par la contribution des collectivités d'origine.
- Les dépenses liées aux **jury de concours** concernaient, en 2025, 5 concours, pour un montant de 135 357 €, en net retrait par rapport au BP (197 750 €).
- Les vacances des **médecins siégeant au conseil médical** sont stables en 2025 pour un total de 107 513 €.
- Enfin, les **vacations des médiateurs et déontologues** restent ponctuelles, représentant 9 722 €, inférieures aux prévisions.

Des charges à caractère général et de gestion courantes maîtrisées

Les autres dépenses atteignent **2 092 914 €**, avec un **taux de réalisation de 84%** et une **croissance de 7%** par rapport à 2024. Elles se répartissent entre :

- Les charges à caractère général : 1 506 743 €
- Les autres charges de gestion courantes : 578 241 €

- Les charges financières et exceptionnelles et les provisions, résiduelles : 7 932 €.

Cette réalisation contenue par rapport au BP 2025 (- 406 009 €) s'explique par une **maîtrise des dépenses courantes** (1 184 079 € - taux de réalisation : 83%) : communication (- 23 000 €), formation (- 25 000 €), énergie (- 21 600 €), système d'information (- 108 800 €) affichent une réalisation en deçà de la prévision.

Les **dépenses directement rattachées aux prestations** diminuent de 5% par rapport à 2024 - taux de réalisation de 91%). Les dépenses liées aux concours sont en retrait de 44 800 € par rapport à la prévision ; le décalage du nouveau maillage territorial des locaux médecine, reporté à 2026, se traduit par une diminution de dépense de 31 500 €. Les remboursements liés au droit syndical représentent 368 866 € en 2025.

Les projets affichent eux aussi un budget maîtrisé (150 912 €) avec un taux de réalisation de 64% qui s'explique avant tout par l'externalisation de l'infrastructure informatique qui présente un coût projet inférieur d'environ 50 000 € par rapport à l'estimation initiale.

Trois subventions ont été versées, au COS44 pour un montant de 3 500 €, à l'ANCDG pour 500 € et 3 500 € à Ideal CO dans le cadre de l'organisation des rencontres nationales Accueil et Relation aux usagers à Nantes les 26 et 27 novembre 2025.

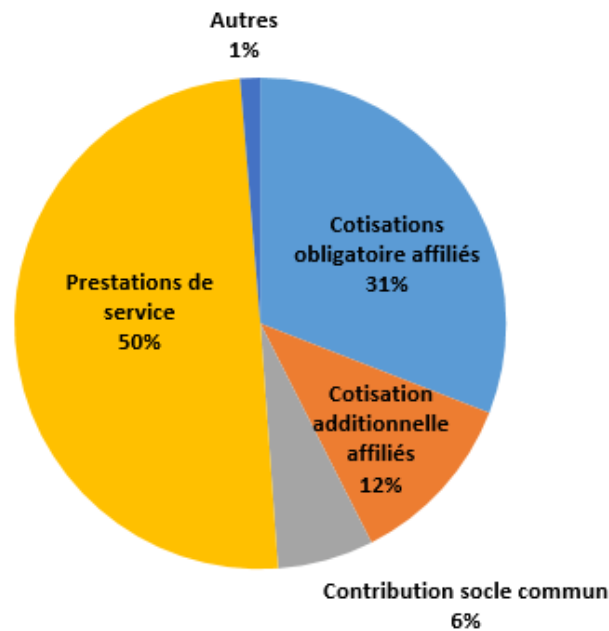
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes atteignent **11 170 593,79 €**, en stabilité par rapport à 2024 avec un taux de réalisation de 99% par rapport au budget prévisionnel.

Chapitre budgétaire	CA 2024	CA 2025
013 - Atténuation de charges	127 510,43 €	137 984,17 €
70 - Produit des activités	10 836 055,14 €	10 802 163,56 €
74 - Dotations, subventions et participations	197 663,67 €	225 784,90 €
75 - Autres produits de gestion courante	8 421,51 €	2 975,39 €
77 - Produits exceptionnels	14 792,76 €	1 685,77 €
Recettes réelles	11 184 443,51 €	11 170 593,79 €

Le produit des activités : des recettes conformes aux prévisions

Le **produit des activités** représente 97% des recettes de fonctionnement, soit 10 802 163 €, en légère diminution par rapport à 2024 qui avait été marquée par l'encaissement de 13 mois de cotisations. Il se décompose à quasi-parité entre le produit des cotisations et contribution d'une part et les recettes attachées aux prestations de service facturées d'autre part.



Les **cotisations et contribution**, désormais annualisées et encaissées sur 12 mois, représentent 5 361 594 € et connaissent un taux de réalisation de 99%. Elles se répartissent entre :

- La cotisation obligatoire, perçue sur les affiliés : 3 394 534 €
- La cotisation supplémentaire, perçue elle aussi sur les affiliés : 1 273 213 €
- La contribution des non affiliés adhérents au socle commun de compétences : 693 848 €

Parallèlement, les recettes des **prestations de service** facturées progressent légèrement (+1%) et atteignent 5 217 882 €, soit 47% des recettes réelles. Elles dépassent la prévision budgétaire de 84 322 €, avec un taux de réalisation de 102%.

Le premier poste de ces recettes est la médecine de prévention (40% de ces recettes), la cotisation au service représentant 2 198 319 €, avec un taux de réalisation de 101 %. Elle est en baisse par rapport à l'année 2024, qui avait été une année de régularisation, comme pour les cotisations.

Les recettes liées aux mises à disposition de personnel temporaire constituent le deuxième poste de recettes de prestation (10% de ces recettes), à hauteur de 1 132 937 €. Elles diminuent de 1% et atteignent un taux de réalisation de 101%.

Les remboursements des dépenses d'organisation des concours dépassent les prévisions budgétaires pour atteindre 309 400 € (+12 400 € par rapport au budget). En revanche, les remboursements de coûts lauréat diminuent en 2025 et s'établissent à 113 733 €. Les recettes liées aux concours atteignent ainsi 423 173 € (taux de réalisation de 63%).

Deux prestations progressent en lien avec les besoins croissants des collectivités et des établissements publics :

- Les accompagnements dans le cadre de la prévention des risques professionnels, avec une croissance de 13 % et des recettes qui atteignent 109 952 € (taux de réalisation 102%) ;
- Les prestations du service recrutement et conseil en organisation, avec une croissance de 33%, dont les recettes représentent 202 257 € (taux de réalisation 95%).

Les autres recettes

Les **dotations, subventions et participations** augmentent de 14% pour atteindre 225 784 €. L'année 2025 est marquée par le versement du 1^{er} acompte de la convention 2025-2028 avec le FIPHFP ainsi que du solde de la précédente convention pour un total de 170 558 €. Les contributions des collectivités pour la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) représentent 54 384 €, avec deux agents pris en charge pour l'année 2025.

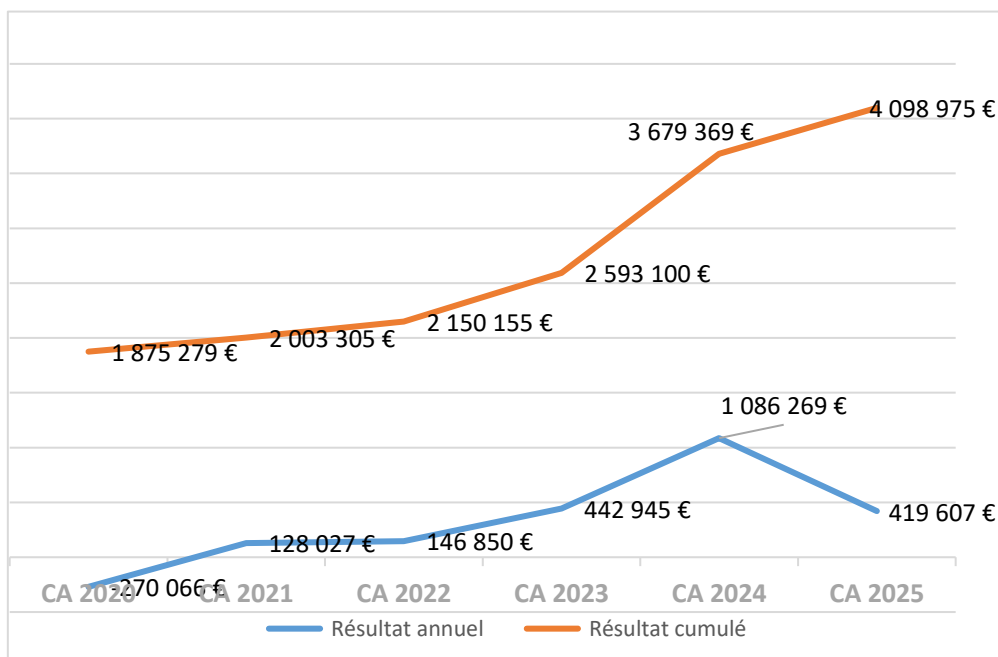
Enfin, les **atténuations de charge** atteignent **139 724 €**, en hausse de 10% (taux de réalisation de 134 %). Elles prennent en compte la part agents des titres restaurant, à hauteur de 56 326 €, et les remboursements des arrêts maladie par la Sécurité sociale et l'assurance du risque statutaire, à hauteur de 82 795 €.

LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	CA 2024	CA 2025
Produits de gestion	11 169 651 €	11 168 908 €
Charges de gestion	9 920 205 €	10 607 315 €
Excédent brut de fonctionnement	1 249 446 €	561 593 €
Résultat financier	- 1 882 €	- 1 384 €
Résultat exceptionnel	- 5 394 €	- 4 365 €
Solde opérations d'ordre	- 155 900 €	- 136 237 €
Résultat de fonctionnement	1 086 269 €	419 607 €

Le **résultat de fonctionnement de l'exercice** s'élève à **419 607 €**.

Le **résultat de fonctionnement cumulé** à l'issue de l'exercice 2025 se consolide donc et se porte à **4 098 975 €**.



3/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2025 à 268 763 €, intégrant les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

Chapitre budgétaire	CA 2024	CA 2025
16 - Emprunts	33 333,32 €	33 333,32 €
20 - Immobilisations incorporelles	26 679,76 €	99 861,29 €
21 - Immobilisations corporelles	48 486,67 €	135 569,24 €
Dépenses réelles	108 499,75 €	268 763,85 €

Les dépenses d'équipement représentent 135 569 €.

Elles ont porté sur :

- **Travaux et mobilier : 68 200 €** (BP : 95 000 € + RAR : 66 900 €)
 - Etude de programmation des locaux : 35 500 €
 - Réfection de la cage d'escalier : 17 700 €
 - Travaux divers et mobilier : 15 000 €
 - Projet accueil décalé en 2026

- **Système d'information : 131 700 €** (BP : 91 300 € + RAR : 111 500 €)
 - Evolutions du site Internet : 55 600 €
 - Infrastructure : 54 100 €
 - Matériel et logiciels : 22 000 €

- **Véhicules : 35 500 €** (BP : 60 000 €)
 - Acquisition de deux véhicules hybrides
 -

Le remboursement en capital de la dette est stable, à 33 333 €, résultant d'un emprunt unique d'un montant de 400 000 € sur 12 ans (jusqu'au 1^{er} février 2029), contracté en 2017 auprès de la Banque Postale, au taux fixe de 1,12%.

L'encours de la dette s'élève à 116 000 €, portant la capacité de désendettement à 0,2 année, ratio tout-à-fait favorable.

Au 31 décembre 2025, **les restes à réaliser** en dépenses s'élèvent à 62 425 €. Ils correspondent aux dépenses suivantes :

- Acquisition d'un véhicule	20 980 €
- Aménagement des locaux	14 880 €
- Equipement des salles réunions	11 434 €
- Matériel informatique :	8 139 €
- Site internet	6 371 €
- Mobilier	618 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement se limitent au **FCTVA**, d'un montant de 27 007 €.

La **provision pour amortissement** (recette d'ordre en investissement, venant compenser la provision pour amortissement, dépense d'ordre en fonctionnement), s'élève en 2025 à 136 237 €.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	CA 2024	CA 2025
Dépenses réelles d'investissement	108 499,75 €	268 763,85 €
Recettes réelles d'investissement	17 464,41 €	27 000,70 €
Solde opérations d'ordre	155 900,00 €	136 237,15 €
Résultat d'investissement	64 864,66 €	- 105 526,00 €

Le **résultat d'investissement de l'exercice** est déficitaire de **105 260 €**, portant le **résultat cumulé** à **559 943 €**.